

—M. Léon Raiches, en remplacement du Rév'd M. Henri Alexandre.

Comté de Gaspé, Petite Vallée. — MM. Napoléon St. Pierre, Auguste Côté, Narcisse LeBreu, Marcel Coulombe et François Desjardins

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier, d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Bowman et Denholm," dans le comté d'Ottawa, les lots suivants, savoir :

Canton de Denholm.	8e rang, les lots depuis seize jusqu'à trente-neuf inclusivement.
" "	7e rang, les lots depuis seize jusqu'à trente-neuf inclusivement.
" "	Rang A, les lots depuis seize jusqu'à quarante-huit inclusivement.
" "	Rang B, les lots depuis seize jusqu'à quarante-huit inclusivement.
Canton de Brown.	7e rang, les lots B, C et A, et les lots depuis un jusqu'à huit inclusivement.
" "	6e rang, les lots depuis un jusqu'à huit inclusivement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 février dernier (1884), d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Portland (Ouest)," dans le comté d'Ottawa, les lots suivants, savoir :

Lots 1 à 22 inclusivement, dans les rangs 1, 2, 3, 4.			
" 7 à 26	"	"	5.
" 7 à 24	"	"	6.
" 7 à 32	"	"	7.
" 7 à 29	"	"	8.
" 7 à 27	"	"	9.
" 7 à 26	"	"	10.

de la municipalité de Portland, comté d'Ottawa.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, annexion ou délimitation de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., ch. 6.

De changer les limites de la municipalité du Sacré-Cœur de Marie de Thetford, comté de Mégantic, érigée par ordre en conseil le 22 juillet 1871, de manière à y comprendre les limites suivantes, savoir : lots de un à vingt inclusivement, dans les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième rangs de Thetford, comté de Mégantic, et les lots de dix-sept à vingt-huit inclusivement, dans le onzième rang de Broughton, comté de Beauce.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

CONSEILS AUX ASPIRANTS A L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE

(Voir no précédent, page 73.)

Comme application de quelques-uns des principes que nous avons posés dans nos conseils aux aspirants à l'étude de la médecine, nous donnons aujourd'hui les deux extraits suivants avec questions et réponses :

LES FEMMES SAVANTES, III, 1.

PHILAMINTE.

Ah ! mettons-nous ici pour écouter à l'aise
Ces vers que mot à mot il est besoin qu'on pèse.

ARMANDE.

Je brûle de les voir.

BÉLISLE.

Et l'on s'en meurt chez nous.

PHILAMINTE, à Trissotin.

Ce sont charmes pour moi que ce qui part de vous.

ARMANDE.

Ce m'est une douceur à nulle autre pareille.

BÉLISLE.

Ce sont repas friands qu'on donne à mon oreille

PHILAMINTE.

Ne faites point languir de si pressans désirs.

ARMANDE.

Dépêchez.

BÉLISLE.

Faites tôt, et hâtez nos plaisirs.

PHILAMINTE.

A notre impatience offrez votre épigramme.

TRISSOTIN, à Philaminte.

Hélas ! c'est un enfant tout nouveau-né, madame.
Son sort assurément a lieu de vous toucher ;
Et c'est dans votre cour que j'en viens d'accoucher.

PHILAMINTE.

Pour me le rendre cher, il suffit de son père.

TRISSOTIN.

Votre approbation lui peut servir de mère.

BÉLISLE.

Qu'il a d'esprit !